

EXTRAIT DE DELIBERATION
DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20260330-D2026316-DE
Reçu le 01/04/2026

Délibération : D2026-3-16

L'an deux mille vingt six, le lundi 30 mars à 19h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 24 mars 2026

Présents : 18 Présents : Mesdames Anne DUBOIS, Stéphanie DULAC, Manitraritiana FITAHIANA, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Louise NADEAU-CASTAING, Martine SEGUIN, Isabelle TRANCHET, Angélique VAZART et Messieurs Sébastien DAMASE, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Franck INGREMEAU, Pascal LAFENETRE, Vincent MORA, Jean-Philippe MORAUD, Antoine PASCAUD, Eric SCHURR,

Votants : 18

Excusé(s) : Madame Béatrice COURTEL

Objet :

**Désignation des représentants
de la commune à l'Assemblée
Spéciale du Syndicat Mixte
AGEDI**

Secrétaire de Séance : Madame Martine SEGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7,
Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale,
Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale,
Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Dirac au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI,

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : **Pascal LAFENETRE, 2^{ème} adjoint au Maire**

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant **Bénédicte MONTÉGU, Maire**

PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours,

AUTORISE Madame le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Bénédicte MONTÉGU

Emis le **30 mars 2026**, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le **1^{er} avril 2026**

